

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 10 DECEMBRE 2018 à 18 H 30

PRESENTS : BERGET M. TURCO M. DEMEZ Y. RUCHON I. PASCOTTO T. PEYSSON F. (à compter de 19 H) RICOU A. BONVIN C. BOUDON M. LERT D. VEILLY D. LAURENT C. BELOTTI L. CARANDANTE S.

EXCUSES : RUCHON I.

ABSENTS : RIPERT J. GAUTHIER B. MARRES D. OBELISCO D.

A été nommée secrétaire : Annie RICOU

Validation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2018

A été nommé (e) secrétaire : Annie RICOU

PERSONNEL COMMUNAL

• **Création poste adjoint technique**

Afin de poursuivre l'entretien des voies et des espaces verts de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps plein pour la période du 1^{er} janvier au 15 août 2019.

• **Dédommagement frais de missions**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de verser aux agents qui suivent une formation professionnelle validée par la commune une indemnité de frais de mission.

Celle-ci est fixée à 15 € par repas et 70 € par nuitée avec petit déjeuner, déduction faite de la participation attribuée par l'organisme de formation.

Cette disposition prend effet à compter du 1er janvier 2019.

FINANCES

• **Mutualisation Loisirs au vent – reconduction actions enfance jeunesse**

Dans l'attente de la mise en place d'une convention d'entente avec la commune de St Paul Trois Châteaux pour les actions d'accueil de loisirs, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention de mutualisation des actions enfance jeunesse pour une durée de 3 mois, soit du 1er janvier au 31 mars 2019.

• **Ouvertures de crédits 2019**

Afin de permettre le paiement des premiers investissements 2019 avant le vote des budgets, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir un total de crédit d'investissement de 29 000 € sur le budget communal et 10 000 € sur le budget assainissement.

• **Non-valeur – Dossier Taxe Local Equipement**

Compte tenu de la non réalisation d'une construction de chalet et pour laquelle le courrier adressé par le pétitionnaire informant de cette décision n'est pas parvenu à la D.D.T., il convient d'admettre en non-valeur pour le compte du budget de la DDFIP la taxe locale d'équipement estimée à 48 €. Cette décision est votée à l'unanimité.

• **Décision modificative n°4**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 4 du budget communal. Elle consiste à la transposition de comptes budgétaires pour des travaux de raccordement à l'électricité sur la partie investissement d'un montant de 2 650 €.

Pour la section de fonctionnement il s'agit de transposition de compte pour les activités scolaires d'une part (7 220 €) et pour la rémunération d'agents extérieur d'autre part (1 300 €).

DIVERS

• Elections – commission communale de contrôle

Dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique (REU), le conseil municipal est amené à créer une commission communale de contrôle.

Conformément à l'article L 19 du nouveau code électoral elle est composée de 5 conseillers municipaux : 3 issus du groupe majoritaire et 2 issus du groupe minoritaire et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, étant précisé que le maire et les adjoints ne peuvent être membres de celle-ci.

Les membres de cette commission seront donc : RIPERT Joëlle, RICOU Annie, BONVIN Christine, LERT Denis et VEILLY Daniel.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qui lui est confiée, à savoir :

N°13-2018 du 20 novembre 2018 : Travaux des écoles – Tranche 2 : Avenant 1 et 2 au Lot 1 : menuiseries et occultation à ALU VAISON. Le montant global passe de 17 394€ à 18 210.67 soit une plus value de 816.67€ HT pour le remplacement d'un châssis fixe.

N°14-2018 du 20 novembre 2018 : Travaux des écoles – Tranche 2 : Avenant 1 et 2 au Lot 2 : menuiseries et occultation à PALMEIRA. Le montant global passe de 56 116.00 à 56 263.75€ soit une plus value finale de 147.75€ HT du fait du remplacement du sol des sanitaires de l'école maternelle et la suppression de 218ml de plinthes à l'école élémentaire.

N°15-2018 du 20 novembre 2018 : Travaux des écoles – Tranche 2 : Avenant 1 et 2 au Lot 3 : Peinture à BRES PEINTURE. Le montant global passe de 29 717.60€ HT à 25 185.20€ HT du fait du réajustement du nombre de panneaux muraux à l'école maternelle soit une moins-value de 4532.4 0€ HT.

N°16-2018 du 21 novembre 2018 : Etude diagnostic assainissement confiée à EURYECE-PMH pour un montant de 70 907.50€ HT tranche ferme et tranche conditionnelle. Après un réajustement du nombre de déversoirs d'orage le montant global du marché est porté (avenant n°1) à 69 931.25€ HT soit une moins value de 1 076.25€.

N°17-2018 du 05 décembre 2018 : décision MAPA du 15 juin au 30 novembre 2018.

N°18-2018 du 05 décembre 2018 : Travaux des écoles – Maitrise d'œuvre : Afin de mettre en cohérence le contrat attribué au Cabinet d'architectes Armand Coutlier avec la réalité du travail effectué. Un avenant n°1 a modifié l'échéancier relatif aux honoraires en le répartissant sur les deux tranches de travaux. Un avenant n° 2 a modifié le montant du marché en opérant une moins-value de 3 069.62€ HT. Le nouveau montant global du marché passe donc de 22 680€ HT à 19 610.38€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H30

Le Maire,
Marcelle BERGET

